

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 22091 - 82ÈME ANNÉE

## Courrier des lecteurs

### Un vestige de la société esclavagiste est en train de tomber

Le 20 mai, les Maires étaient rassemblés devant la Préfecture pour protester contre la diminution des contrats PEC. Un courrier a été déposé en direction du Président de la République et du Premier Ministre. Jadis, un ministre serait venu calmer le jeu ou faire illusion. Même pas un parlementaire disposant d'une parole gouvernementale autorisée. La crise des PEC révèle une réalité politique : la fin d'un vestige de la société esclavagiste. Le vote des orientations de la nouvelle mandature prendra-t-il en compte ce changement fondamental ?

Nous évoluons sous le régime de la décentralisation. Les compétences des institutions décentralisées ont été définies par la loi. Il n'y a plus de tutelle. Le Préfet n'a plus le contrôle à priori des délibérations des collectivités. Le tribunal administratif est appelé à statuer sur les recours éventuels. Chaque année, le Préfet fait un compte rendu des activités de ses services devant le Conseil Régional et le Conseil Départemental, réunis en session Plénière.

Pour assurer le bon fonctionnement des administrations décentralisées, des emplois titulaires sont créés par délibération et budgétisés. A La Réunion, à peine 20 % du personnel est titulaire de son poste de manière réglementaire. Les autres sont des emplois permanents non statutaires ou des précaires aux contrats variés. Les Maires expliquent l'ampleur de cette profonde irrégularité par la nécessité de faire du social.

Or, le traitement social du chômage relève de la politique gouvernementale qui repose sur des mesures précaires, car le gouvernement juge que la crise économique est conjoncturelle. Un deal a été trouvé avec les collectivités qui acceptent d'encadrer ces contractuels moyennant une contribution de l'État à hauteur de 90 %. La plupart des Maires ont vu un effet d'aubaine, allant jusqu'à remplacer du personnel permanent par des précaires.

Au fil des ans, le gouvernement a réduit sa quote-part, diminué le nombre de contrats ainsi que la durée d'emploi. Aux dernières nouvelles, le gouvernement contribue seulement pour 40 %, pour un contrat de 6 mois. A ce tarif, les Collectivités sont piégées. La Chambre Régionale des Comptes qui évalue la pertinence de la dépense publique ne tardera pas à réagir.



La crise des PEC est salutaire, car elle révèle l'incapacité des Collectivités à traiter un problème essentiel : le personnel employé pour les besoins de leur compétence. L'État n'a rien cédé. Par son ampleur et sa vigueur, cette confrontation constitue une contradiction historique de notre société. Clairement, un vestige de la société esclavagiste est en train de tomber. En sortir, puisqu'il faudra bien en sortir, (pensons au 80 % du personnel non titulaire qui ont une retraite de misère) exige une solution collective, fondée sur une mise à plat totale des perceptions et des perspectives. Les 24 maires et les 2 présidents d'assemblée devraient prendre la mesure des changements rapides qui nous affectent pour élaborer les orientations de la nouvelle mandature. Citons l'Intelligence Artificielle, la robotisation, la digitalisation, l'économie d'altitude, les déplacements autonomes, l'autonomie alimentaire et l'énergie solaire, etc. Les problèmes concrets d'emplois, de prix, de logements, de fiscalité seront traités dans cette approche globale.

*Ary Yee Chong Tchi Kan*

# L'Union européenne ouvre La Réunion à une concurrence totale dans le secteur des services

**La Réunion est désormais intégrée dans la mondialisation depuis hier, avec la signature à Maurice d'un accord de partenariat économique (APE) renforcé entre l'Union européenne, au nom de la France et de La Réunion, les Comores, Madagascar, Maurice et les Seychelles. Il est ouvert aux services et aux marchés publics. Voici le contenu du communiqué de la Commission européenne intitulé « L'UE conclut un accord de partenariat économique modernisé avec des partenaires d'Afrique subsaharienne », avec des inter-titres de « Témoignages ».**

Aujourd'hui (hier — NDLR), l'UE et quatre États d'Afrique orientale et australe (Afrique orientale et australe) (Comores, Madagascar, Maurice et Seychelles) ont conclu des négociations sur un accord de partenariat économique (APE) renforcé. Le commissaire chargé du commerce et de la sécurité économique, Maros Šefcovic, a participé par vidéoconférence à la cérémonie de clôture qui a eu lieu aujourd'hui à Maurice. L'APE est le premier du genre signé entre l'UE et ses partenaires en Afrique subsaharienne et il constitue une référence importante pour les futures relations économiques entre l'UE et l'Afrique. Il restera ouvert à l'adhésion d'autres pays de l'ESA (Afrique orientale et australe — NDLR). L'APE fournira un cadre solide pour rapprocher l'UE et les États AFOA, sur la base de règles claires et prévisibles. Il vise à promouvoir les opportunités économiques et la diversification pour les deux parties, tout en soutenant une intégration économique régionale et continentale plus poussée et un développement durable dans les États AFOA.

## Domaines centraux : les services et la numérisation

Cet APE renforcé ouvrira de nouvelles perspectives aux consommateurs et aux entreprises des deux continents. Il fournit un cadre pour un environnement économique plus prévisible, compétitif et durable, en mettant l'accent sur les domaines centraux des économies modernes fondés sur les services et la numérisation. Elle permettra également aux deux parties de travailler ensemble au maintien de l'ordre international fondé sur des règles.

## Une première pour les échanges commerciaux de l'UE avec l'Afrique subsaharienne

Cet accord établira une nouvelle norme pour les relations économiques entre l'UE et l'Afrique en fournissant des règles et des possibilités claires en ce qui concerne :

**Services et investissements :** l'APE renforcé améliore la sécurité juridique et les conditions pour les entreprises qui fournissent des services sur le marché de l'autre partie. Elle offre également une plus grande prévisibilité aux investisseurs et garantit un traitement équitable et non discriminatoire.

**Marchés publics :** les entreprises auront accès à des informa-

tions claires et transparentes sur les possibilités de marchés publics. Cela facilitera la participation des entreprises des deux parties aux appels d'offres publics et soutiendra les plans de croissance économique et de modernisation attendus des États de l'ESA.

**Propriété intellectuelle :** l'APE renforcé établit un cadre moderne et prévisible couvrant toutes les grandes catégories de propriété intellectuelle et renforce les outils d'application afin de soutenir les industries innovantes et créatives dans les États AFOA. Elle protégera également 135 indications géographiques (IG) de l'UE à Madagascar, à Maurice et aux Seychelles, après une période de transition.

**Commerce numérique :** l'accord facilitera la réalisation de transactions et d'échanges numériques par voie électronique sans appliquer de droits de douane sur les transmissions électroniques. Elle renforcera la protection des consommateurs en ligne et réduira les formalités administratives inutiles. Cela permet à l'UE et aux États AFOA de promouvoir et de soutenir plus largement le commerce numérique.

**Durabilité :** l'accord contient des engagements contraignants et exécutoires, ainsi que des dispositions en matière de coopération, dans un chapitre consacré au commerce et au développement durable. Cela couvre un large éventail de questions telles que les droits des travailleurs, la protection de l'environnement et du climat — l'Accord de Paris sur le climat étant considéré comme un élément essentiel —, l'égalité des sexes et la conduite responsable des entreprises. Ces engagements soutiendront la promotion des objectifs sociaux et environnementaux dans les quatre pays africains.

En outre, l'APE renforcé renforcera encore la coopération dans le domaine de l'agriculture en établissant un partenariat agricole en vue d'un dialogue renforcé visant à soutenir des chaînes de valeur agroalimentaires plus durables.

La mise en œuvre de l'accord sera soutenue par la coopération économique et la coopération au développement visant à renforcer les cadres de commerce et d'investissement dans les quatre pays de l'ESA, contribuant ainsi à stimuler la transformation structurelle, à améliorer la gouvernance économique et à soutenir l'intégration régionale et continentale. La portée de la coopération est large et couvre les domaines clés nécessaires pour garantir que le commerce et les investissements contribuent efficacement au développement durable.

## Prochaines étapes

Du côté de l'UE, les projets de textes négociés seront publiés prochainement. Les textes feront l'objet des procédures internes nécessaires avant que la Commission ne soumette sa proposition au Conseil en vue de la signature et de la conclusion de l'accord. Une fois adopté par le Conseil, l'UE et les États AFOA peuvent signer l'accord. Après la signature, l'accord requiert l'approbation du Parlement européen et la décision du Conseil relative à sa conclusion pour entrer en

# APE élargi aux services : déclaration commune des Comores, de Madagascar, de Maurice, des Seychelles et de l'Union européenne

Voici le communiqué de presse conjoint relatif à la conclusion des négociations en vue d'approfondir l'Accord de partenariat économique UE-Afrique orientale et australe

Le 10 juin 2026, l'Union européenne (UE) et quatre États d'Afrique orientale et australe (AfOA) — l'Union des Comores, la République de Madagascar, la République de Maurice et la République des Seychelles — ont annoncé la conclusion des négociations visant à approfondir l'Accord de Partenariat économique (APE) UE-AfOA existant en un accord de libre-échange (ALE) moderne et complet.

L'annonce a été faite conjointement par le ministre de l'Économie, de l'Industrie et des Investissements, chargé de l'Intégration économique de l'Union des Comores, M. Moustoifa Hassani Mohamed, la ministre du Commerce et de la consommation de la République de Madagascar, Mme Haingotiana Michela Angèle Andriamadison, le ministre des Affaires étrangères, de l'intégration régionale et du commerce international de la République de Maurice, M. Dhananjay Ramful, la ministre du Transport, des ports et de l'aviation civile de la République des Seychelles, Hon. Mme Veronique Laporte, et le commissaire au Commerce et à la sécurité économique, relations interinstitutionnelles et transparence de la Commission européenne, M. Maroš Šefcovic.

Les deux parties se sont félicitées de la conclusion des négociations, qui constitue une étape importante dans le partenariat UE-AfOA. Ils ont souligné que l'accord est global, tourné vers l'avenir et



mutuellement bénéfique, et qu'il renforcera les relations commerciales, améliorera la résilience de la chaîne d'approvisionnement et soutiendra le développement durable.

En tant qu'ALE moderne et complet, le premier du genre en Afrique subsaharienne, il couvre non seulement le commerce des biens, mais aussi les services, l'investissement, le commerce numérique et la coopération sectorielle, tout en soutenant la transformation locale, la transformation industrielle et la création de valeur ajoutée dans les États AfOA.

Les deux parties ont souligné leur objectif commun consistant à prendre les mesures nécessaires en vue de la signature et de l'entrée en vigueur de l'accord dans les meilleurs délais, conformément à leurs procédures respectives. Ils ont également rappelé que l'accord restera ouvert à l'adhésion d'autres États AfOA lorsqu'ils seront prêts à y adhérer.

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
81e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud ; 2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau ; 2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX  
Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail

:journal.temoignages@gmail.com

SITE web : www.temoignages.re

Publicité :journal.temoignages@gmail.com

CPPAP : 0916Y92433

# Oté

**Chagos ? Sa lé pa a vann. Konba po d'tèr kont po d'fèr i ariv ké po d'tèr i gagn !**

Mézami , néna par-la dè somenn in sèrtin prézidan zétazini la di dann in konféranss de press li lé dakor pou ashtë bannzil chagos mé sa sé in fougade dan li pars li kroi tout zafèr i pé ashtë.Dabor ashtë avèk ki ? La Républik Maurice ? ankòr i fo lo volèr la fine rann-lo volèr sé lo roiyom uni, lo volé donk la viktime d'après bann gran tribinal intèrnassyonal sé Maurice.

Épi l'ote viktime in krime kont limanité sé lo pèp chagossien déporté dann moriss épi dann Sésèl pou pèrmète k'i konstrui la baz Diégo-Garcia. Mé san plézanté : bann chagossien i bataye dopi pliss sinkantan pou k'i vann zot péi natal !!!Akoz in pé i sa pa zoué kanète ?

Arzout èk sa rienk an mèr sa i roprezant sissan sinkante mil kilomète karé donk talèr lo tyèr léspass marin i rovien Maurice. In gouvèrnman i fé sa , dizon li rode son mor politik é mi oi pa in gouvèrnman morisien aksèp in sotiz konm sa.

An pliss ké sa linkroiab prézidan la pa di si sé li k'i ashète lo bannzil sansa sé zétazini pars avèk li i fo atann aou a tout zafèr konm Gaza li téi vé transform an sité balnéèr- in rivyéra li la di- é i kontinyé tyé laba mé sé konmsi arien létédéfandi pou in pé.

Mé atanssion, si in zour baton i shanj de boute, si lo vinkèr lété pi lo mèm ; é sa i pé arivé : laba dann Vietnam la grann amérik la gingn in sakré kou d' rèsstrankil,laba dann l'Irak lo vinkèr lé pa sak in pé i kroi, L'Iran la pankor pèrde la guèr-la,Kanada la kant mèm anvoye ali baladé,Danemarck ossi si mi tronp pa pou lo tériotoie i apèl Groenland..

Antouléka mwin lépa chagossien, mé si mwin lété mi arètré pa vanjé pou k'i rann mon pèp son droi pou lo rotour dann péi natal é si mwin lété gouvèrnman Maurice mwin noré di non pou lo suisside domandé...pou la stupidité propozé-é pou ropran in formil nout dalon olivier Bancoult mwinn noré di : sé in konba rant po d'fèr é po d'tèr mé i ariv lo po d'tèr i gagn é sé sak ni kroi .Nou lé pa pliss nou lé pa mwin respèkt anou.

A bon antandèr salu !

*Justin*